

# Compte-rendu du conseil d'école du mardi 23 juin 2015

**Horaire :** 17h30-19h30

**Personnes présentes :**

M Esvan : directeur de l'école  
 Mme Anchyse : professeur des écoles  
 Mme Coiffard : professeur des écoles  
 Mme Jaouen : professeur des écoles  
 Mme Serée : professeur des écoles  
 Mme Le Louët : professeur des écoles  
 Mme Guillou : professeur des écoles  
 Mme Georges : professeur des écoles  
 Mme Guéguen : professeur des écoles  
 Mme Hélias : professeur des écoles  
 Mme Bouédec : professeur des écoles  
 Mme Garion : professeur des écoles  
 Mme Floch-Roudaut : Adjointe au maire chargée des affaires scolaires  
 Mme Joulain : conseillère municipale  
 Mme Marquet : représentante des parents d'élèves  
 Mme Furic : représentante des parents d'élèves

Mme Laferté: représentante des parents d'élèves  
 Mme Marrec : représentante des parents d'élèves  
 Mme Poirier : représentante des parents d'élèves  
 Mme Lallouët : représentante des parents d'élèves  
 M Péron : représentant des parents d'élèves  
 M Bethon : représentant des parents d'élèves  
 M Churlaud : représentant des parents d'élèves  
 Mme Coadic : représentante des parents d'élèves  
 M Morin : représentant des parents d'élèves

**Personnes excusées :**

M Quillien : Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription  
 M Sohier : professeur des écoles  
 M Troalen : responsable du périscolaire  
 Mme Clarus : représentante des parents d'élèves

**I. Réhabilitation de la cour de récréation**

Madame Floch-Roudaut a présenté au conseil le descriptif du marché quant aux travaux devant être réalisés sur les cours de l'école cet été. Il a été demandé dans un premier temps aux entreprises de proposer des solutions permettant la conservation des arbres de la cour ; les entreprises pouvaient proposer une variante si cela était impossible afin d'arborer de nouveau la cour. Deux entreprises ont répondu, des précisions ont été demandées à l'une d'elle ; elles ne peuvent pas garantir la pérennité des arbres.

La municipalité a également demandé l'avis extérieur de professionnels quant à la sauvegarde des arbres. Ils ont tous répondu que le fait de gratter le goudron de la cour menacé la survie des arbres (maladie, champignon...).

Madame Floch Roudaut a rappelé au conseil les objectifs de ces travaux :

- la sécurité des élèves.
- la diminution des problèmes de cour.

L'équipe enseignante a présenté à la municipalité des photographies de cours de récréation où la conservation des arbres a été possible. Elle demande à la municipalité de se renseigner auprès des communes de ces écoles sur la réalisation des travaux.

Les membres du conseil ont ensuite longuement échangé sur cette question :

- questionnement sur le peu de réponses des entreprises quant au marché.
- ressenti des enfants quant à la disparition des arbres.
- nécessité de préserver de l'ombre sur la cour.
- questionnement sur la planification du marché, des travaux et le peu de temps consacré à la concertation...

65% des membres du conseil souhaitent que la municipalité prenne le temps de pousser plus en avant les expertises quant à la conservation des arbres. Aucun membre ne s'oppose au projet conscient des besoins de l'école.

**II. Les effectifs de l'année 2015-2016, organisation pédagogique de la rentrée**

La prévision des effectifs est supérieure à celle du deuxième conseil d'école.

Les membres du conseil ont abordé l'organisation pédagogique de la rentrée 2015. Le conseil d'école a émis un avis favorable à la répartition du conseil des maîtres.

					enseignant	ATSEM	AVS
9	TPS	21	PS	30	madame Jaouen	Madame Morvan	
8	TPS	21	PS	29	madame Anchyse	Madame Kerouanton	
12	MS	13	GS	25	madame Garion	Madame Le Gall	
12	MS	14	GS	26	madame Coiffard	Madame Filliot	Madame Guinvarc'h
10	GS	14	CP	24	Madame Le Louët	Madame Gargan	
15	CP	8	CE 1	23	Monsieur Cam		
26	CE 1			26	Madame Guillou		
30	CE 2			30	Monsieur Esvan		
25	CM 1			25	Madame Guéguen		Madame Le Roux
6	CM 1	18	CM 2	24	Madame Bouédec		Madame Bosser
27	CM 2			27	Madame Georges		Madame Kerdevet
<b>289</b>							

12	CLIS						Madame Robigou
----	------	--	--	--	--	--	----------------

Nombre d'élèves sur l'école **301**

Les listes des élèves par classe seront affichées le 31 août 2015 et ne pourront pas être modifiées. A la demande des parents d'élèves, le directeur a expliqué les critères qui ont permis de répartir les élèves dans les classes.

**D'ici la fin de l'année, le directeur se tient à la disposition des familles pour répondre à leurs questions. Il sera également sur l'école la dernière semaine d'août (joignable le matin au 06 95 62 92 29).**

**III. Organisation de la semaine scolaire.**

Le directeur présente au conseil les modifications de l'emploi du temps scolaire :

- Les journées courtes d'enseignement auront lieu le mardi et le vendredi.
- Les journées longues d'enseignement seront le lundi et le jeudi.

**IV. Bilan des T. A. P et organisation de la rentrée prochaine**

La municipalité a présenté le bilan des TAP de cette année et expliqué le fonctionnement des ateliers l'année prochaine. De nouveaux partenaires seront contactés afin de proposer de nouvelles activités (Croix Rouge...), des ateliers autour de l'orientation seront certainement proposés.

Il serait intéressant de proposer des activités communes aux élèves de GS et de CP afin de créer du lien entre ses deux niveaux de classe.

**V. Bilan sur les exercices de sécurité.**

Le troisième exercice d'évacuation des locaux s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Les protocoles ont été respectés et ont permis l'évacuation des élèves dans le calme et en toute sécurité.

**VI. Règlement intérieur**

A la demande de l'équipe enseignante, le conseil d'école a voté l'intégration des points suivants au règlement intérieur de l'école :

- Je viens à l'école avec une tenue correcte et propre.
  - Les enfants portent des chaussures qui maintiennent correctement la cheville, à leur pointure et adaptées aux conditions météorologiques et aux activités scolaires.
  - Les talons, les vêtements trop courts (mini-jupe, tee-shirt court...), le maquillage sont interdits.
  - Les bijoux doivent être adaptés à l'âge des enfants et ne pas présenter de risques (grandes boucles d'oreilles...).
  - Les chewing-gums sont interdits.
- Un élève amené manifestement malade à l'école par un adulte responsable de sa garde peut ne pas être accepté.
- Les petits sachets de bonbons individuels sont interdits.

**VII. Entretien des locaux.**

Le directeur a demandé à la municipalité de fabriquer deux petits bacs à sable avec couvercles afin de permettre aux élèves de maternelle de manipuler du sable, de gratter... et cela afin qu'ils arrêtent de jouer dans la terre.

Les travaux de mise en réseau de l'école élémentaire seront réalisés cet été ainsi que la peinture de la classe de madame Guéguen. Un hall du RDC sera également peint.

Deux vidéoprojecteurs et des tableaux blancs seront installés, l'un dans la classe de madame Coiffard (MS/GS), l'autre dans la classe de monsieur Cam (CP/CE1).

Le problème électrique du hall RDC du côté de l'élémentaire n'est toujours pas résolu ; une grille est également de nouveau dessoudée sur la cour de l'élémentaire.

**VIII. Constitution de la commission des élections des parents d'élèves**

Madame Marquet, monsieur Peron ainsi que monsieur Esvan sont membres de la commission des élections des parents d'élèves.

**IX. Questions diverses**

Le conseil d'école déplore la non continuité de la prise en charge des élèves porteurs de handicap par les AVS sur le temps des T.A.P.

Un échange autour de l'usage des agendas a eu lieu.

La municipalité a indiqué la mise en place d'un conseil des enfants à la rentrée prochaine et expliqué les activités proposées aux enfants durant les vacances scolaires.

**La rentrée aura lieu le mardi 1 septembre 2015 à 8h45. Un accueil est assuré 10 minutes avant cet horaire.**

**Passez tous un bel été et à l'année prochaine....**